

ARRAS 2025 - Suite du covid, santé et OMS, quel combat mener ?

88 min · Les Patriotes

Bon, ça va être une très belle table ronde. Je suis extrêmement heureux de recevoir, de vous avoir ici et de recevoir nos panélistes. Il y aura trois personnes qui seront physiquement présentes, mais je vais commencer par présenter celui qui est à distance, qui est un, c'est bon pour le retour, un docteur en biologie cellulaire et microbiologie, qui est habilité à diriger des recherches en biochimie. Il est par ailleurs directeur de recherche au CNRS et s'exprime aujourd'hui strictement en son nom propre et non pas au nom du CNRS ou d'autres structures. Mesdames et messieurs, il est à distance. Je vous prie de lui faire un tonnerre d'applaudissements à Jean -Marc Sain -Baptier. Est-ce qu'on a son retour image ? Comme ça, il y aura après, d'accord. Ensuite, slide, super. Bonjour, Jean -Marc. Alors, nous avons... Alors, maître Guyon n'est pas encore là. Passent deux slides, s'il te plaît, pour les autres invités. Nous avons également un homme que vous connaissez, qui est courageux, qui est président du parti chrétien démocrate, ancien député et maire de Rambouillet dans les Yvelines. Mesdames et messieurs, je vous prie de faire un tonnerre d'applaudissements à Jean -Frédéric Poisson. Nous avons également une journaliste que vous connaissez tous également. On est très contents de la compter parmi nous. Il s'agit de Mériam Palomba. Tonnerre d'applaudissements. Et nous avons également un homme courageux avec qui j'ai eu la joie d'animer une table ronde plus tôt ce matin. C'est un avocat engagé dans la défense des libertés publiques et fondamentales, maître David Guyon. Assurez -nous. Vous nous entendez bien ? On va commencer par M. Sabatier. M. Sabatier. Bonjour à tous. Bonjour aux éditeurs. Merci d'être là parmi nous à distance. On est très contents de vous compter parmi nous. La table ronde aujourd'hui porte sur les suites du Covid, les suites de tout ce qui a été fait en termes de privation de liberté, mais aussi en termes médicaux. Nous parlons également de l'OMS. Votre connaissance technique en biologie et en microbiologie me porte à vous poser la question suivante. Quelles incidences ont les développements récents des technologies à base d'ARN messager sur ce qui peut être fait en termes d'injection et également en termes politiques ? Comment voyez -vous les évolutions ? En quelle mesure sont -elles inquiétantes, en particulier aux États -Unis

? Oui, les évolutions sont inquiétantes parce qu'on voit que malgré l'expérience de la Covid et des vaccins ARN messager, Combinati et Spivax, on voit que les ARN messagers sont encore poussés pour les approches vaccinales. Donc ça, c'est inquiétant. Alors il y a des choses évidemment qui se passent aux États -Unis qui vont dans le bon sens. Ça va dans le sens justement d'une interdiction de l'utilisation des ARN messagers comme plateforme vaccinale parce qu'elles sont très délétères. Effectivement, ce qui est inquiétant, c'est que l'expérience Covid n'a pas été suffisante puisque là on développe des tas de stratégies pour inonder le marché des vaccins avec différentes approches basées toutes sur des ARN messagers. Donc les ARN messagers traditionnels, conventionnels, ceux de Spivax et Combinati, mais également, ce qui est plus inquiétant, les vaccins ARN messagers auto -amplifiants et même trans -amplifiants et également des vaccins à point quantique de graffiti. Et donc là, c'est une approche qui est très dangereuse, qui est très grave. Il faut savoir qu'il existe déjà des vaccins entre guillemets parce que ce ne sont pas des vaccins, ce sont des espèces de thérapies géniques qui sont en fait très délétères. On développe donc actuellement des ARN messagers auto -amplifiants qui sont utilisés chez les animaux. Par exemple, le canard avec le vaccin ARN messager auto -amplifiant contre la grippe aviaire du canard, le H5N8, mais également, c'est développé pour l'homme. Par exemple, il existe un vaccin ARN messager auto -amplifiant quand même contre la Covid, qui est sur le marché, qui s'appelle le Costev et qui avait été déjà utilisé au

Japon. Et donc là, il y a un très grand danger. Et donc, il faudrait que toutes ces approches vaccinales entre guillemets ARN messagers soient stoppées de façon urgente parce qu'il y a un effet très très délétère sur les organismes, que ce soit pour les humains, que ce soit pour les animaux et même pour les plantes, parce qu'on développe aussi des approches vaccinales pour les plantes.

Parce qu'une grande partie de ces recherches ont lieu en Amérique du Nord et aux États-Unis d'Amérique en particulier. Quelle est votre vision des choses concernant l'action de Trump dans son mandat actuel et en particulier de Kennedy ? Est-ce que c'est inspirant ? Est-ce que ça vous donne de l'optimisme ? Et dans quelle mesure ? Il peut y avoir des limites ou des choses négatives de ce point de vue ?

Oui, disons que l'action de Kennedy est très très bénéfique puisque'il s'oppose justement à l'utilisation des ARN messagers pour les approches vaccinales. Donc il a un effet très très bénéfique à la tête de la santé aux États-Unis. Notamment, il fait des tas de tests pour vérifier l'innocuité des vaccins, ce qui n'est pas le cas. Donc il a dénoncé la vaccination à outrance chez les enfants puisque'il y a beaucoup trop d'injections vaccinales. Il y en a 60 plus pour les enfants. Il montre qu'il y a des liens entre le nombre d'injections vaccinales et puis certains vaccins avec l'autisme ou des pathologies nerveuses et d'autres. Donc je pense que son approche est très très bénéfique. Et j'espère que ça va continuer dans ce sens et qu'il y aura des répercussions aussi dans nos pays en Europe. Puisque maintenant, il y a quand même encore, disons, une forte pression pour utiliser les ARN messagers en plateforme vaccinale. Puisque à l'horizon 2030, il était prévu de remplacer quand même les 500 vaccins actuels de part des vaccins ARN messagers dont 120 en médecine humaine.

Merci, M. Salatier.

Alors moi, j'aimerais rebondir sur ce que vous venez de dire, parce qu'effectivement, quand on a quelqu'un comme Robert Junior Kennedy qui dit que son travail, je le cite, est de licencier les responsables d'avoir masqué nos enfants et d'avoir ordonné toute dissociation sociale sans science. C'est un énorme espoir pour nous tous, puisque on sait que souvent, le vent vient des États-Unis et qu'aujourd'hui, on a quelqu'un comme M. Kennedy, certainement la personne la plus compétente de ce gouvernement. Je ne suis pas une Trumpiste absolue, mais en tout cas, le travail que fait Robert Junior Kennedy est très important. Il y a quatre jours, pas plus tard que en début de semaine, nous avons au Sénat américain une étude, des médecins qui étaient venus pour dénoncer non seulement les vaccins ARM et le vaccin COVID, mais pas que également les vaccins dans leur ensemble. Et ça, c'est une chose qui en France est aujourd'hui inimaginable, puisque nous avons une omerta complète due à un système totalement verrouillé entre l'État et les médias. Moi, je voudrais quand même vous alerter, c'est parce que cette étude dont a parlé le docteur Sally Vasanoff au Sénat américain révèle qu'il y a 88 % des cas, c'est une étude entre vacciné et non vacciné, 88 % des cas après vaccin peuvent montrer une régression. Souvent, on a beaucoup parlé de l'autisme, peu d'études ont été faites, mais aujourd'hui, on a une véritable ouverture. Et même M. Kennedy a parlé du mercure qui était dans les vaccins. Donc aujourd'hui, ce qu'on attend principalement en France, c'est que cette même libération de la parole au niveau des politiques se fait, que l'on puisse avoir ce débat sur les vaccins. Moi, j'étais pas anti-vax à la base, mais je le suis devenu. Et que c'est anormal. aujourd'hui que nous ayons une industrie pharmaceutique qui nous vend des produits mais n'est jamais responsable des effets secondaires. Donc ça c'est vraiment problématique et je crois que ça David pourra nous en parler. Mais moi je vous invite sur l'après Covid parce qu'on est là pour parler de l'après Covid. Ce qui se passe aux États-Unis est vraiment très important. Je sais que des fois on a l'impression que c'est long, que les choses n'arrivent pas assez vite et qu'on reste un peu dans une bulle et qu'on a du mal à avancer. Mais ce qui se passe aux États-Unis est un véritable souffle d'espoir pour nous. Et sachez que des gens comme nous on

ne lâchera pas le combat. Après oui c'est difficile parce qu'on a une caste médiatique, comment vous dire, lâche. On a des journalistes qui ont avoué s'être censurés pendant le Covid alors que la principale fonction d'un journaliste c'est d'informer. Mais le travail est fait et surtout n'hésitez pas à regarder les médias indépendants et les réseaux sociaux.

Merci Myriam. L'intitulé de cette table ronde est « Suite du Covid, Santé et OMS, quel combat mener ? » Nous sommes aux assises de la souveraineté et c'est l'occasion de parler de ce qui nous empêche aujourd'hui, nous, Français, d'être un peuple souverain alors que nous sommes théoriquement souverains dans notre pays mais ce n'est pas le cas par manque de démocratie au niveau national mais aussi du fait de tout un tas de structures supranationales. On parle évidemment souvent de l'Union Européenne, de l'OTAN, on parle assez peu ou pas assez, à mon sens, de l'OMS. Jean -Frédéric Poisson a beaucoup travaillé ce sujet, notamment pour en faire un livre. Pourquoi faut-il sortir de l'OMS et refuser le traité mondial sur les pandémies

? La crise sanitaire Covid, je ne sais pas vous dire si ça vient d'un complot, d'une volonté particulière, ça n'est pas mon sujet aujourd'hui. Ce qui est certain, c'est que un certain nombre de personnes ont profité de cette crise pour faire avancer un agenda qui va contre nos intérêts. Un des éléments de cet agenda, c'est ce qui s'est passé au sein de l'Organisation Mondiale de la Santé. L'OMS, vous le savez, regroupe à peu près les 200 États du monde entier. Elle a été conçue après la guerre, la Deuxième Guerre Mondiale je veux dire, comme une organisation de coopération internationale dont le but était que les pays riches et les pays moins riches mettent ensemble leur connaissance, une partie de leurs moyens, leur politique de santé publique pour faire en sorte que le standard de santé des pays plus pauvres, petit à petit, s'accroisse et s'approche des standards de santé publique des pays plus riches. C'était donc un objectif plus que noble. Et après tout, la solidarité, ça a du sens. Et quand ceux qui ont des moyens peuvent aider ceux qui en ont moins, pourquoi pas ? Alors on a inventé un système de contribution. Chacun des États contribue à proportion de son PIB national, de son produit intérieur brut, de sa richesse. Et l'OMS a commencé à travailler comme ça. Je passe sur les détails. Vous aurez tout dans ce petit livret qui est en vente non seulement dans les bonnes pharmacies mais à notre stand qui est juste derrière. Vous avez toutes les informations qui détaillent ce que je vais vous dire brièvement maintenant. Très vite l'OMS a dévié de cette mission. Et plutôt que de se contenter de faire des politiques d'organisation de santé publique, de lutte contre les épidémies, les maladies contagieuses, etc. Et très vite entrer dans un système d'aide au contrôle de la population. Avec toujours cette même idée, si la population croît plus vite que la richesse économique, alors ça crée de la pauvreté. Donc si on veut aider les pays pauvres à se développer, vous s'assurez que leur population croisse moins vite que la richesse. Et donc l'OMS a développé des campagnes massives de contraception, forcées ou acceptées, de stérilisation, etc. Ça date du milieu des années 50. Vous voyez que ça n'a pas tardé. Je passe l'histoire. Après la crise Covid, l'OMS a eu d'ailleurs des positions assez variées pendant la crise. Puisqu'il y a des notes de l'OMS qui disaient qu'ils ne savaient pas très bien s'il fallait mettre un masque ou pas, s'il fallait confiner ou pas. Enfin tout ça a été assez flou. À la sortie de la crise, cette organisation s'est dit, au fond, si on veut contrecarrer les pandémies dans l'avenir, il va falloir faire en sorte que tous les pays de la planète adoptent la même politique sanitaire et les mêmes dispositions de santé publique. Autrement dit que l'OMS ne se contente plus de dire on vous invite à confiner, on vous invite à vacciner, on vous invite à les masques, on vous invite à machin. Et que tout le monde soit obligé de le faire. Et la deuxième chose qu'ils se sont dites, c'est que si vraiment on veut faire de la prévention à grande échelle, alors il ne faut pas se contenter de dire qu'une fois que la pandémie est là, on réagit, on fait de la prévention. Le problème c'est que vous ne pouvez pas savoir si une maladie tue en masse avant qu'elle n'ait commencé à tuer en masse. C'est la difficulté de l'exercice. Donc, fort de ces deux constats, l'OMS a fait deux choses. Elle a d'abord modifié sa définition de la pandémie. En disant une pandémie, ça n'est plus une maladie contagieuse qui tue de

manière massive dans un nombre d 'endroits importants. C 'est un risque de mortalité d 'une maladie qu 'on commence à détecter. Autrement dit, ça n 'est plus la Covid de 2020. C 'est alors je sais plus ce que c 'était. C 'était la variole du singe au Japon, c 'est ça? La variole du singe, il y avait une centaine de cas, je crois, au Japon de mémoire. Et là, selon la définition actuelle de la pandémie qui est l 'ancienne, on n 'aurait pas pu déclencher rien du tout avec 130 cas. Ça fait 130 de trop au Japon. Mais avec la nouvelle définition, variole du singe, c 'est mortel. Il y a un risque de contagion, donc pandémie. Qu 'est ce qui se passe dans le cas de la pandémie selon les nouveaux souhaits de l 'OMS? L 'Organisation Mondiale de la Santé devient le seul décideur des politiques sanitaires de tous les pays membres. Elle est en droit d 'obliger tous les pays membres de l 'Organisation Mondiale de la Santé, donc tous les pays du monde, à déployer la politique de santé publique que l 'OMS aura décidé. Elle prend le pouvoir sur les politiques de santé publique des États. Les États ne peuvent pas s 'en exonérer, sauf à être sanctionnés par des amendes et tout un tas d 'avanies dont je vous passe le détail, et être mis par ailleurs au banc des nations. La question qui demeure, c 'est... Donc article 1, en cas de pandémie, l 'OMS prend la main. Je vous la fais rapide. Article 2, au fait qui décide qu 'on est en situation de pandémie? Réponse, l 'OMS. Comme ça, comme disait Coluche, je fais qu 'un voyage. Le directeur général de la Santé, dans les textes qui sont proposés pour modification, devient le seul décideur. Le seul décideur. Auparavant, c 'était les représentants des États constitués en conseil d 'administration qui décidaient d 'une situation donnée, qui décidaient de moyens alloués. En cas de pandémie, disaient les textes en question, c 'est le directeur général de la Santé qui, d 'initiative, dit nous sommes en situation de pandémie, donc à partir d 'aujourd 'hui, tout le monde fait ce que je dis. Alors, je ne vous fais pas de dessin. Tout le monde fait ce que je dis, ça veut dire, tout le monde achète le même vaccin, tout le monde achète le même masque, tout le monde confine, tout le monde ferme les commerces essentiels, tout le monde fait signer des autorisations de sortie de chez soi et de revenir chez soi à tout le monde. Les Français ont fait ça quand même, hein? Faut se rendre compte, on sait autoriser nous -mêmes tout seul à sortir de chez nous et à revenir. Voilà ce qui s 'est passé quand même pendant le... Bien. Alors, la difficulté, c 'est que l 'OMS voudrait prendre de la main sur nos politiques de santé publique, avec impossibilité pour les États membres de son exonéré. Et reste la question de savoir qui décide en fait. Parce que c 'est bien beau de dire qu 'il y a des statuts, que c 'est le directeur général, qui, etc. Qui décide en fait, en général, c 'est celui qui commande qui paye, vous connaissez l 'adage. Qui finance l 'OMS? Deux types de donateurs. Enfin, un premier type, les contributeurs. Nous, les États, la France paye environ une centaine de millions d 'euros par an pour financer le budget de l 'OMS. Des gros contributeurs, les Allemands, les Américains, etc. Et il y a des deuxièmes contribu... Des seconds types de contributeurs qui sont des donateurs privés et qui peuvent financer à hauteur de plusieurs centaines de millions de dollars l 'Organisation Mondiale de la Santé. Le plus gros donateur de l 'OMS, c 'est la Fondation Bill Gates, comme vous le savez déjà peut -être. Et il y a une grande différence entre les États et les donateurs privés. C 'est que les États contribuent, font leurs chèques et participent le cas échéant dans le cadre du Conseil de l 'Administration à la décision collective. Les donateurs privés ont le droit, comme on dit, de flécher leurs dons. C 'est -à -dire qu 'ils disent, je vous donne ça à la condition que vous fassiez ce que je vous demande. Alors quand vous bouclez avec mes remarques précédentes... Vous avez tout de suite compris que la tentative de l 'OMS de modifier ses statuts pour prendre la main sur nos politiques de santé publique de manière unique évoque une évasion autonome ça n 'est pas autre chose que le triomphe des lobbies et des financeurs privés dans une organisation mondiale de solidarité et de santé publique. C 'est ça qui est en train de se passer. Alors est -ce qu 'ils ont réussi ?

Financeurs privés qui sont aussi les mêmes qui financent ceux par qui l 'information est diffusée à savoir les médias.

Les médias et par ailleurs qui ont aussi des participations dans les laboratoires pharmaceutiques parce que la philanthropie pour enrichir des sociétés dont je suis moi -même actionnaire je sais le

faire ça coûte pas très cher comme philanthropie. Est-ce que ça a marché ? Non ça n'a pas marché. Ça n'a pas marché parce que le processus de révision des statuts de l'OMS est tel qu'il faut un accord, enfin comme dans tous les changements de statut vous avez connu ça dans votre syndicat de co-propriété dans votre association locale partout, il faut un accord majoritaire des représentants avec un processus de vote interne, délibération etc. Et il y a eu une telle mobilisation mondiale contre l'évolution de ces traités que l'an dernier, au mois de mai d'ailleurs j'y étais avec Florian à Genève il y avait devant le siège de l'ONU et de l'OMS une grande manifestation 60 pays représentés 80 orateurs de tous les pays du monde qui ont dit on ne veut pas de cette orientation au point qu'ils ont dû renoncer à modifier l'an dernier et remettre comment dire l'ouvrage sur le métier ils sont revenus cette année en étant un peu plus souples sur les conditions de décision et en redonnant un peu de pouvoir aux états membres en disant finalement on peut pas décider tout seul on a bien compris etc etc en attendant pour l'instant ça a été arrêter cette modification, cette évolution des statuts de l'OMS par la mobilisation des peuples et d'un certain nombre d'élus dans quelques pays ça a été très ralenti par le retrait des Etats-Unis de l'OMS c'est une des 100 premières décisions qu'a prise Donald Trump vous vous en souvenez au mois de janvier dernier puis l'Argentine qui a également choisi de quitter l'OMS l'assemblée générale cette année a fait connaître quelques amodiations au projet de modification des statuts pour redonner un peu de pouvoir aux états mais restons vigilants parce que je fais partie de ceux qui pensent qu'à ça n'est que reculer pour mieux sauter c'était fait pour calmer un peu tout le monde ils reviendront à la charge parce que leur ambition c'est d'imposer comme le professeur Sabatier le disait tout à l'heure déjà C'est d'imposer des modèles de vaccination unique qui leur coûte le moins cher possible à produire et qui maximise leur taux de marge c'est ça le sujet au moyen quel moyen ? Le moyen c'est que les populations que nous sommes deviennent des cobayes et que tous ces produits là sont balancés dans la nature sans respecter les temps de test sans respecter les temps de validation ni le respect des protocoles test sur les animaux avant de les appliquer aux humains etc etc etc donc cette politique d'uniformisation des santé publique nationale en cas de pandémie mais la pandémie c'est une manière d'entre ouvrir la porte aujourd'hui sont les pandémies puis demain ce sera je sais pas quoi c'est une espèce de captation des pouvoirs nationaux de notre souveraineté à nous que nous ne pouvons pas accepter ni d'être dépossédés de notre pouvoir ni de devenir des cobayes pour les laboratoires pharmaceutiques voilà l'enjeu renseignez-vous faites circuler cette information et surtout demandez je termine par là Eric j'ai un peu le nom pardon demandez à vos parlementaires respectifs que le parlement exige exige que le futur traité pandémie de l'OMS soit ratifié par le parlement parce que les états membres ont toujours plusieurs moyens de ratifier les traités peuvent le faire soit par chef de l'état tout seul soit avec la ratification du parlement il est impératif que le parlement soit saisi de cette affaire parce que malheureusement mais sans surprise le ministre de la santé encore en exercice l'ineffable monsieur Norder a dit il y a quelques semaines au micro tout le bien qu'il pensait de l'OMS et tout le soutien qu'il apportait à cette organisation donc c'est mal barré autrement dit rejoignons, associons nous encore davantage à toute cette mobilisation mondiale contre cette tyrannie de l'OMS exigeons du parlement que le parlement ratifie ce traité moi j'ai commencé à informer mes anciens collègues parlementaires informez vos députés écrivez leur leur disant voilà il y a un qui va se faire comme vous voulez dites leur c'est le parlement qui doit ratifier c'est pas le gouvernement

voilà merci Jean-Frédéric Maître Guillon je me tourne vers vous vous avez eu l'occasion donc vous défendez les libertés publiques des citoyens depuis déjà un certain nombre de temps d'année et votre cabinet votre cabinet défend des citoyens sur énormément de sujets liés à aux injections qui n'étaient pas souhaitées à toutes les libertés publiques qui ont été bafouées dans ces années totalitaires qu'on a vécu au début de cette décennie 2020 complètement orwellienne Concrètement où est-ce que vous en êtes qu'est-ce qui est possible de faire quelle victoire ont été atteintes sur le point de vue sur le point de vue de la justice où en sommes nous par rapport à ça et peut-être avoir un message d'espoir en voyant ce qui est ce qui est possible ce qui a pu être possible et où est-ce

que vous en êtes par rapport à ça en termes de défense des citoyens

Merci bonjour à tous beaucoup beaucoup de choses à dire eric vous hésitez pas à me stopper si jamais je m'emballe il y avait trois sujets dont je voulais vous parler c'est très bien que Les autres personnes présentes ici et pu introduire le sujet je vais pas revenir du coup sur la mascarade qu'il ya eu en 2020 je vais essayer de synthétiser trois points le premier les soignants suspendus les premiers suspendus je vous expliquerai pourquoi où est -ce qu'on en est le deuxième sujet quand vous êtes fait injecter et que vous avez les conséquences dommageables qu'est ce que vous pouvez faire ce sont vos droits et la troisième chose quels sont les sujets sur lesquels on doit Absolument se mobiliser pour espérer que ça ne revienne pas voilà un peu le les trois thématiques que je vous propose qu'on aborde Sur la question des soignants suspendus Vous avez été les premières victimes d'une expérimentation à grande échelle pourquoi pour deux raisons le premier parce qu'on ne pouvait pas vous certifier que les vaccins n'ont présenté pas d'effet secondaire ni qu'ils empêchaient la transmission et la contamination puisque vous l'avez vu par la suite on a d'abord injecté puis on a mesuré ensuite les conséquences dommageables Pfizer a confirmé qu'il n'y avait pas d'étude sur la transmission et donc finalement tout ce qu'on vous a expliqué sur ce vacciner c'est protéger ben ça revenait à la même chose que de dire mettez de la crème solaire vous protégez vos voisins voilà c'était ça parce qu'en fait ça reposait pas sur des éléments scientifiques c'était juste de la communication et du marketing donc les soignants se sont retrouvés face à un choix cornélien avec la loi du 5 août 2021 se vacciner ou être suspendu il n'y avait pas trop d'alternative je reviendrai juste après et donc la liberté de choix que vous aviez c'était le couteau sous la gorge en vous disant ben si vous ne vaccinez pas on va vous couper toutes les vivres vous ne pourrez plus travailler vous ne pourrez plus être rémunérés vous ne bénéficierez pas de l'allocation de retour à l'emploi vous n'aurez pas d'aide sociale certains ont bénéficié du rsa certains d'entre eux ont eu des demandes de récupération d'indu parce que c'était une tolérance c'était pas un droit et enfin bien évidemment vous ne pouvez pas travailler ailleurs puisque lorsque vous êtes un agent public vous avez une obligation d'exclusivité il vous faut une autorisation préalable express donc certains de mes clients ont eu des demandes de remboursement des sommes qu'ils avaient perçues en allant travailler en ramassant des pommes et autres donc on était vraiment dans une situation où économiquement l'objectif c'était de vous étouffer la question donc de la loi du saint -coute 2021 est toujours d'actualité cette loi n'est pas à brogé et vous avez vu que récemment les informations étaient en train d'expliquer qu'il y avait un regain en matière d'épidémie donc autant vous dire que si demain ils veulent réactiver la loi du saint -coute ça se passera par décret il n'y aura pas besoin de passer par le parlement puisque je le rappelle c'est un décret qui suspend cette loi du saint -coute donc le sujet est toujours d'actualité les soignants aujourd'hui pour la très grande majorité ont soit été réintégrés soit ont démissionné soit sont partis sur d'autres aventures et parmi les 15 .000 soignants agents publics salariés et libéraux qui ont été suspendus pour ne citer que mais vous savez aussi qu'il y a les pompiers et les militaires je voilà je parle des soignants de manière générale mais je les intégrer évidemment on n'a pas vraiment les chiffres mais on sait que dans mon cabinet j'en ai 400 qui aujourd'hui sont devant les tribunaux pour demander une réparation ces recours ne sont pas jugés sont toujours en cours j'en parle régulièrement sur ma chaîne youtube j'essaie de faire un point d'actualisation tous les trois mois donc à une une émission tous les trois mois je vais vous faire la synthèse de la dernière que j'ai faite qui est la plus actuelle et qui porte notamment sur cette ce recours qu'on est en train de faire avec pierre et t'es venu notamment c'est pas le seul devant la cour européenne drôle l'homme l'enjeu de cette procédure Il est extrêmement important parce que ça va être un peu le point final de cette histoire coviste Pourquoi le point final ? Parce que c'est une juridiction internationale sa décision va s'imposer aux états et elle pourrait contredire ce qui a été jugé jusqu'à maintenant la cour de cassation qui a dit que les salariés bah c'était légal donc circulé et le conseil d'état qui avait validé l'obligation vaccinale et le pass sanitaire donc aujourd'hui tout ça a été jugé comme étant légal et la Cour de peine dans l'homme aurait la

possibilité de renverser complètement la table et de dire vous êtes allé trop loin dans l'application de cette loi et donc je vous demande de réparer et d'indemniser les soyants qui ont été suspendus donc l'enjeu est quand même assez fondamental c'est est -ce que la loi du 5 août va pouvoir s'appliquer comme elle s'applique elle existe toujours le deuxième chose c'est est -ce que les 400 soyants que je représente ont le droit à être indemnisés la troisième chose c'est que on va enfin avoir le bout de cette histoire ça permettra de savoir si c'est opportun ou pas de poursuivre les recours que nous avons puisque évidemment aujourd'hui lorsque je rencontre mes clients la seule chose que je peux leur dire c'est pour l'instant on doit attendre cette fameuse décision de la Cour de peine dans l'homme qui est en cours et qui comme je l'ai dit récemment n'a jamais été aussi loin que dans cette procédure puisque on est plus proche de la fin que du début on a eu la possibilité et c'est très très rare donc je le précise la possibilité d'avoir été considéré comme recevable par la Cour de peine dans l'homme et donc de produire beaucoup plus d'écriture que dans la requête de base qui est un document très synthétique qui fait une dizaine de pages donc on n'a jamais été aussi loin et on verra dans les prochains mois le bout du tunnel si la Cour applique la décision qui est sa jurisprudence donc sa position la condamnation de la France est assez évidente elle fixe plusieurs conditions notamment de ne pas avoir de conséquences disproportionnées en cas de refus vous apprécierez si c'était disproportionné ou pas mais je pense que clairement l'illustration de 20 mois de suspension sans aucune rémunération et la définition de disproportionnée donc si la Cour de peine dans l'homme est cohérente elle va condamner la France voilà ce que personnellement je pense sur le point de vue juridique réponse dans les prochains mois soit j'aurais été effectivement quelque'un d'extrêmement lucide avant tout le monde soit l'histoire ne me rendra pas justice et dira qu'effectivement la Cour de peine dans l'homme n'a plus rien à attendre de cette cour mais évidemment il y a toujours quelque chose qu'on ne peut pas nous retirer c'est l'espoir et en tant qu'avocat évidemment tant que je n'ai pas tiré toutes mes cartouches je peux pas me considérer comme étant perdu surtout face à un sujet sublime transition qui n'est pas terminé puisque vous l'avez compris les soignants suspendus sont les premiers citoyens suspendus et oui parce qu'il arrive vous l'avez compris le pass monétaire qu'on appellera monnaie numérique monnaie numérique n'est ni plus ni moins que le contrôle total de vos ressources financières donc ça veut dire demain on peut conditionner vos revenus en disant bah vous n'avez pas le droit de les recevoir parce que vous êtes un délinquant vous êtes dangereux vous êtes complotiste bien sûr sans plus d'explication donc vous ne pourrez plus recevoir votre argent vous pourrez peut-être plus le dépenser comme vous voulez il y aura des achats qui seront considérés comme utiles d'autres qui ne sauront pas vous serez contrôlé dans la manière dont vous le dépensez à la vitesse à laquelle vous le dépensez et on pourra même conditionner dans le temps vos revenus dont vous ne pourrez pas épargner c'est ça l'avenir de la monnaie numérique et c'est pour ça que je disais cet outil si demain il était déployé avec la loi du 5 août qui existe toujours autant vous dire ça va vraiment être un massacre parce que là clairement vous n'aurez plus aucune possibilité de trouver des alternatives parce que certains d'entre vous soyons supposés vous avez réussi à trouver des alternatives on n'en parlera pas là c'est pas le sujet mais en tout cas ici il n'y aurait plus ces possibilités là donc évidemment l'idée même d'accepter qu'on ait pu suspendre des citoyens qui n'avaient commis aucune infraction et qui est un précédent qui est extrêmement dangereux et qui ouvre la voie à la normalisation de la possibilité de conditionner des droits qui étaient jusqu'à maintenant fondamentaux c'est à dire ils vous étaient reconnus et vous n'aviez pas besoin d'en discuter donc aujourd'hui la crise sanitaire est loin d'être derrière nous on est dans l'étape où on demande des comptes à nos hommes politiques ou dans des comptes à la justice et où évidemment ce qui va être fait dans les prochains mois va avoir des répercussions sur quel est le choix de société dans lequel on va être on n'est pas obligé de vivre dans une démocratie je pense qu'il ya beaucoup de nos citoyens qui considèrent c'est pas forcément utile parce qu'ils aiment qu'on leur dise quoi faire parce qu'ils aiment qu'on leur dise ce qu'ils doivent penser parce que quand on vous retire la liberté on vous hôte également la

responsabilité qui va avec parce qu'être libre c'est aussi être responsable et beaucoup de nos concitoyens ont été éduqués comme des adultes attardés parce que finalement on leur a expliqué qu'il fallait qu'ils boivent leur café assis couché debout parce que vous savez que le covid ne passe pas au dessus d'un mètre cinquante bref vous avez compris à quel point on a été capable de nous faire accepter des règles qui étaient par définition inacceptable

David, est-ce que je peux te poser une question ? bien sûr j'aimerais savoir s'il y avait un moyen juridique de faire sauter le secret défense sur cette période là

alors la question du secret défense c'est effectivement très intéressant il est possible de le faire lever l'assemblée nationale peut décider de le faire lever il faudrait une loi pour ça politiquement je pense que clairement on n'est pas prêt c'est pas encore le moment mais ça viendra et pour le point de vue juridique il faudrait démontrer ce qui sera quasiment impossible à faire que on a un motif d'intérêt général qui s'impose à ce qu'on lève le secret défense qui est justifié par la sécurité nationale la sécurité publique etc chose qui encore une fois sera difficile puisque on le sait aujourd'hui les plus hautes juridictions mangent quand même dans la main d'Emmanuel Macron et du macronisme donc clairement moi je pense que plus le temps va passer plus les hommes politiques qui ont décidé de ces décisions vont avoir moins de pouvoir ou en tout cas moins d'influence et que les choses vont se libéraliser au fur et à mesure le troisième point je vous l'avais dit et je serais assez succinct je pense d'accord je parlerai effectivement des victimes d'effets secondaires parce que la plupart des victimes d'effets secondaires sont aussi la résultant d'un choix de politique d'un choix de société qu'on a fait qui a été de dire votre corps ne vous appartient pas je vais vous injecter le produit que je veux parce que vous m'appartenez c'est ça le discours du 12 juillet 2021 d'Emmanuel Macron on est typiquement dans une société dystopique où Big Brother débarque chez vous votre grand-mère mange dans la table de la cuisine vous vous imposez à vous-même un pass sanitaire et vous demandez à vos convives de justifier d'une non-contamination et bien entendu vous vous imposez de ne pas être plus de 6 à la maison bon tout ça ce sont des infractions pénales qui ont été légitimées puisque les gens ne comprenaient rien et comme ils avaient ils étaient biberonnés par bfmtv et bien on s'est retrouvé dans une situation où ils ont pensé que ces mesures qui s'appliquaient dans l'espace public les concernaient dans leur domicile voilà le danger de ce type de société donc beaucoup de personnes ont accepté contraint et forcé d'aller se faire injecter un produit expérimental d'autres ont simplement considéré qu'il fallait faire confiance à leur gouvernement ce qui encore une fois et il faut le dire un réflexe de bons citoyens on pense en tant que bons citoyens que l'état nous veut du bien parce que si on considère que l'état nous veut du mal alors ça veut dire que on est dans une situation qui peut représenter un danger donc psychologiquement une grosse partie de la population considère que l'état lui veut du bien considérer qu'on lui a imposé un vaccin expérimental qui pouvait s'avérer dangereux c'est remettre en cause des croyances extrêmement profondes qu'ils ont en eux et ça me revient donc à faire cette transition sur le fait que beaucoup de victimes d'effets secondaires ignorent qu'elles sont une victime d'effets secondaires donc il y a un énorme travail pédagogique à faire pour essayer de créer au moins l'hypothèse de la susceptibilité que peut-être que le cancer qu'ils ont déclenché six mois après une injection pouvait être potentiellement lié à la vaccination encore une fois les cancers sont multifactoriels c'est pas un élément qui permet de déclencher un cancer il y a plein d'autres raisons qui peuvent conduire à ça en revanche il est si un effet secondaire est imputable à un vaccin ou non parce que si on ne le sait pas on ne peut pas offrir la possibilité à d'autres personnes d'éviter d'aller se faire injecter et c'est ça qui est extrêmement important on a un énorme travail de pédagogie d'expliquer qu'il ne faut à ce stade écarter aucune possibilité premier point deuxièmement d'expliquer qu'il est possible de faire remonter un effet secondaire en faisant une déclaration auprès de la pharmacovigilance j'ai un dossier avec réinfo liberté et sur ce sujet où on estime que les chiffres des effets secondaires sont sous évalués alors comment on en est arrivé à cette idée là c'est simplement

qu'il faut regarder comment fonctionne la pharmacovigilance la pharmacovigilance elle est soit active elle est soit passive nous en France elle était passive c'est à dire que c'est les patients qui font remonter leurs effets secondaires spontanément je peux vous assurer que toutes les femmes qui ont eu une aménorrhée suite à l'injection n'ont pas fait de déclaration auprès de la pharmacovigilance et ça c'est juste un tout petit de ce qui était assez mesurable et qui démontre bien que quand on vous explique à la télé que le vaccin est sûr et efficace, vous en tant que bons citoyens, vous n'êtes pas forcément en mesure de vous dire peut-être qu'il y a un lien avec ce qui est en train de m'arriver alors que ce vaccin est sûr et efficace. Donc, travail de pédagogie, il faut faire remonter la pharmacovigilance qui est nécessairement sous-évaluée parce que toutes les victimes d'effets secondaires ne savent pas qu'elles sont victimes d'un effet secondaire. Deuxième chose, une fois que vous avez déclaré que vous êtes victime d'un effet secondaire, qu'est-ce qui se passe ? Alors là justement, j'ai fait une émission sur le sujet et un article qui explique étape par étape tout ce que vous devez réaliser pour espérer obtenir une indemnisation. On saisit l'ODIAM, on fait une expertise judiciaire, on a une proposition qui est sous-évaluée, on la conteste, on la refuse, on la conteste et on saisit un juge et on demande l'indemnisation. Attention, on a quatre ans à compter de l'injection pour demander l'indemnisation. Quatre ans, ça va très vite puisque ça a commencé essentiellement en 2021. Il y a des titres qui permettent de reporter le délai, notamment quand il y a une consolidation. Mais reprenez quatre ans, comme ça, au moins, vous êtes sûr que vous n'allez pas vous tromper. Et enfin, évidemment, vous allez fournir un certain nombre d'éléments médicaux pour nourrir votre expertise. Donc, vous n'hésitez pas à aller voir les différents médecins qui vont pouvoir déterminer la pathologie que vous avez, les conséquences dommageables et faire une évaluation des souffrances que vous avez ressenties. C'est une des premières étapes pour être indemnisé. Ça ne restitue pas la bonne santé. Encore une fois, quand vous êtes victime et qu'en plus, vous n'avez pas les moyens financiers de faire face à cette situation, c'est vraiment la double pénalité. La troisième chose, on se retourne contre les producteurs de vaccins qui, encore une fois, s'ils ont commis une faute, sont responsables. On parle souvent d'irresponsabilité des laboratoires pharmaceutiques. Ils sont irresponsables s'il s'agit d'une vaccination obligatoire. Mais cette irresponsabilité de principe tombe si on démonte qu'il y a une faute. Et croyez-moi, avec tout ce qu'on est en train de découvrir sur la manière dont ils ont mené leur préparation de leurs substances nocives, on peut être sûr qu'évidemment, il y a des causes de responsabilité qui vont pouvoir être trouvées. Et bien évidemment, pour ça, on n'a pas le choix. On doit engager la justice. Ce sera un combat qui sera long et c'est normal. C'est parce qu'il faut évidemment que les consciences également puissent se préparer à l'évolution de la société dans laquelle on est en train d'avancer. On est à un tournant. Il y a deux types de sociétés qui s'affrontent aujourd'hui. Il y a celles qu'on représente qui se battent pour la souveraineté, la souveraineté en matière de santé, évidemment, la souveraineté en matière de liberté, la souveraineté en matière de choix dans la manière où on va soigner les patients. Et il y a la deuxième voie dans laquelle on est déjà engagé et qui n'est pas irréversible, encore une fois, qui est celle dans laquelle les laboratoires pharmaceutiques et les lobbying sont en train de gagner, qui est de nous imposer de manière uniformisée une nouvelle médecine qui ne vise pas à comprendre le terrain dans lequel la maladie se déploie, mais finalement à tenter de soigner en mettant un pansement sur une jambe de bois, qui a pour objectif principalement d'enrichir ces fameux laboratoires pharmaceutiques et qui a pour conséquence de nous faire vivre des expériences, parce que peut-être que ça marche, peut-être que ça marche pas. C'est vraiment l'expérience médicale. Et ça, évidemment, moi, en tant qu'avocat, c'est quelque chose que je refuse. On doit, et je finirai là-dessus, tenir le droit. Beaucoup disent ça sert à rien de saisir un juge. Oui, je suis d'accord. Ce qui sert à rien, c'est de rien faire. Ça, c'est la première chose. La deuxième chose, si on ne saisit pas un juge, l'injustice, elle est encore pire. Pourquoi ? Parce que vous êtes victime. Mais en plus, vous n'avez même pas la possibilité de tenter de ne plus être victime. Et ça, c'est terrible. Et la troisième chose, c'est, et si on gagne ? Qu'est-ce qui se

passer ? Si on gagne, on est en train de combattre cette société. Et évidemment, moi après moi, j'ai envie qu'on aille dans un sens où cette société se bat pour la souveraineté et la souveraineté notamment de sa santé. Je ne veux plus d'une loi du 5 août 2021. Je ne veux pas d'un pass monétaire qui pourrait faire en sorte que demain les soignants suspendus qui étaient les premiers citoyens suspendus soient rejoints par tous les autres citoyens parce que nous ne serons plus libres de pouvoir choisir comment nous soigner et nous serons plus libres de pouvoir résister et notamment résister par la monnaie.

Merci maître. En 2020, 2021, 2022, il y a eu plusieurs armes qui ont été utilisées par ce qu'on pourrait qualifier de partie covidiste pour faire ce qu'il voulait, pour nous enfermer, pour faire leur loi de manière absolument illégitime, dangereuse et en plus à nos frais. L'une de ces armes a été l'arme économique avec les suspendus, avec les chantage au travail, l'arme sociale aussi avec le fait d'aller voir papy ou mamie pour Noël et ainsi de suite. Tout ça a été en partie possible par une chape de plomb et une doxa médiatique hyper violente, hyper déconnectée de des avancées scientifiques, mais au contraire très, très connectée aux éléments de langage gouvernementaux. On pouvait d'ailleurs voir que les doxas médiatiques n'étaient pas les mêmes d'un pays à l'autre, alors que la science est censée être la même partout. Comment toi, Myriam, qui est journaliste, comment est-ce que tu as vu cette doxa évoluer ? Est-ce qu'il y a eu des avancées ? Est-ce qu'il y a eu des choses qui sont restées irréversiblement pour l'instant ? Terrible. Comment tu vois les choses ? Comment ça se commence à évoluer ?

Alors, c'est vrai que pendant toute cette période, ça a été extrêmement violent. Il n'était pas possible de poser des questions sous prétexte d'être ensuite qualifié de complotiste d'extrême droite, anti-Sémite et j'en passe. Il n'était même pas possible de demander d'où venait le Covid. On a essayé de nous faire croire que c'était le pangolin, alors qu'il suffisait de faire un peu de recherche pour se rendre compte que le pangolin, cette période de l'année à Wuhan, n'était pas vendu sur les marchés. Mais une véritable homerta. Alors moi, j'ai été ravie de voir il y a quelques mois une news de BFM nous assurant que le Covid sortait du laboratoire de Wuhan. Je me suis dit, oh ben dis donc, cinq ans, enfin quatre ans, allez, on va être gentil, quatre ans pour nous sortir ça. Franchement, les journalistes, ils sont au level, parce qu'il faut quand même savoir qu'à Wuhan, il y a un laboratoire P4, laboratoire qui a été financé en partie par les États-Unis, mais aussi par la France. Il faut savoir que la fondation Biomérieux a permis à Wuhan d'ouvrir et à contribuer à toute la partie technique et technologique pour ouvrir ce laboratoire. Donc, on est extrêmement quand même complices de ce que j'appellerais ce qui se fait à Wuhan ou dans d'autres P4, à savoir les gains de fonction, puisque la protéine Spike est un gain de fonction. C'est la double pète d'ailleurs, parce que vous l'avez par le Covid, mais vous l'avez aussi par la vaccination. Donc, quand dans les médias, on voit que enfin, on nous révèle, grande annonce que le Covid vient de Wuhan. C'est une ouverture. Donc, c'est déjà du mieux, puisqu'il y a quelques années, il n'était même pas possible de s'en prendre à la Chine, d'émettre. Mais le chemin est long, puisque pour arriver jusqu'à Biomérieux, faut-il encore qu'ils osent le faire. Alors ça, c'est plus compliqué. C'est beaucoup plus compliqué. Mais là d'où vient l'espoir, c'est encore une fois de ce qui se passe aux États-Unis. Quand M. Elon Musk, avec l'USAID, révèle que l'AFP a reçu des millions de démocrates pour faire la propagande du pas sanitaire, de l'apologie covidiste. Quand on découvre le Fonds Marianne, chacun sait ce que c'est que le Fonds Marianne. Voilà. Et qu'on a utilisé l'argent public pour faire taire les opposants, ça sert quand même dans la presse. Il s'est pas rien passé. Ce n'était pas juste sur les réseaux sociaux. Dernièrement, nous avons Marianne, le magazine Marianne, qui a sorti... Non, c'est le canard enchaîné, pardon. Le canard enchaîné qui a sorti que Emmanuel Macron s'était servi d'ONG, comme SOS Racisme, la LICRA, SOS Homophobie, pour en fait organiser une espèce de censure des opposants, opposants politiques et tout iquant. Donc ça sort quand même dans la presse. C'est vrai que c'est timide, mais ça sort et ça vient. Et évidemment, le système est extrêmement fort. Et

même agressif. Quand vous avez une Léa Salamé, qui est nommée au 20h de France 2, forcément, c'est une attaque à la liberté d'expression, une attaque à l'information, puisque cette dame n'est autre que la compagne de Raphaël Glucksmann, qui est trempée dans le système, si j'ose dire, jusqu'au cou. Ancien agent de la CIA, Georgien qui a aidé le dictateur Georgien. Enfin bref. C'est juste incroyable. Quand on regarde le 20h de France 2, on est dans un monde parallèle. Mais pourquoi ce système, par exemple, pourquoi on nomme quelqu'un comme Léa Salamé qui entre vous et moi fait des audience minable ? Parce qu'on veut continuer à faire vivre ce narratif. Et pourquoi ils veulent continuer à faire vivre ce narratif ? Parce que vous et nous, à travers les réseaux sociaux, on communique davantage. Et ça, ça leur fait peur, extrêmement peur. Donc il y a une véritable lueur d'espoir grâce à ça, grâce aux réseaux sociaux. Et du coup, il faut continuer à chercher l'information sur ces types de médias. Le plus important, c'est de savoir qui vous écoutez. Et je crois qu'aujourd'hui, on voit la qualité et la fiabilité de la personne qu'on lit au nombre de choses qu'elle a perdu pendant cette crise. Vous pouvez vous abonner à mon Twitter, j'ai pas mal perdu. Mais aujourd'hui, c'est ça qu'on voit bien. Quand même, il y a 67 % des Français qui veulent la destitution de Macron. Nous, on était les premiers. Mais quand même, c'est énorme. Qui aurait pu penser ça il y a deux ans ? Personne. Et c'est relayé par CNews, par LCI, par Itélé, qui ne sont pourtant pas des grands résistants de la grandeur. Donc voilà, c'est important. Après, je ne vous cache pas que la profession est compliquée. Moi, quelqu'un que je ne citerai pas, mais avec qui j'ai travaillé, mais certainement par qui vous avez pu me connaître, m'a dit clairement que je ne pourrais pas faire carrière dans ce métier parce que je n'étais pas assez dans le moule. Bon, moi, mon boulot, c'est pas d'être dans le moule. Mon boulot, c'est d'être d'informer. Tant pis, c'est pas grave. C'est difficile parce que, effectivement, moi, c'est la première année en 25 ans où on m'interdit la carte de presse. Ça m'a fait mal au cœur parce que j'ai travaillé longtemps pour la voir. Et voilà, finalement, je me dis que si vous êtes là aujourd'hui à m'écouter, c'est que j'arrive quand même à vous transmettre des informations, que si je suis suivie par plus de 200 000 personnes sur Twitter, c'est que j'arrive à faire suivre l'information. Et vraiment, mon but, c'est ça. Et vous aussi, vous pouvez être des citoyens, des journalistes citoyens. C'est très important de continuer à informer, à informer. Le combat va être long, mais moi, je vous promets, grâce à vous, on va le gagner.

Jean -Frédéric, vous avez votre livre avec vous, l'OMS, l'overdose, que vous, d'ailleurs, que vous avez à votre stand. Bonne pharmacie,

bonne pharmacie

là-bas derrière. L'OMS, vous l'avez évoqué tout à l'heure, est structurellement un facteur de... est structurellement bâti sur des fondements qui génèrent de la corruption, qui génèrent de l'arbitraire. Malgré tout, je vais vous poser une question candide. Ça m'étonnerait de vous, mais non. On rase l'OMS, on refuse les traités mondiaux sur les pandémies. Qu'est-ce qu'on pourrait faire, qu'est-ce qu'on pourrait mettre en place, à la place, pour avoir quelque chose de vertueux, de pertinent ? Et comment on s'organiserait ? Est-ce que c'est nécessaire de s'organiser à l'échelle internationale ? Et si oui, sur quel sujet précis, ou sur quelle compétence précise, ou pas ? Quelle est votre vision des choses par rapport à ça ? L'après-OMS, comment envisagez-vous l'après-OMS

? Alors, sur toutes ces questions de pathologie qui circulent, il y a un intervenant qui est sur l'écran, qui est bien plus compétent que moi, donc c'est tout lui qui répondra sur cet aspect que moi. Je peux dire d'une manière de principe. D'abord, personne ici n'est contre la coopération entre les États et les peuples. Personne. Elle est indispensable. Et plus le monde est ouvert, et plus il faut que cette coopération existe. Deuxièmement, il y a des tas de disciplines scientifiques dans lesquelles une coopération active entre les chercheurs du monde entier, sans qu'il y ait d'organisme mondial qui

chapeaute tout ça. Et heureusement, la chimie, la physique, je ne sais pas quoi, même les sciences humaines, il y a des tas d'organisations qui permettent des échanges, etc. Le seul apport, entre guillemets, de l'OMS, c'était dans ses textes fondateurs, c'était la capacité d'organiser cette solidarité sur le plan international, c'est-à-dire de mettre à contribution les plus riches pour venir en aide aux plus pauvres. Alors la France et les pays riches n'ont pas attendu l'OMS pour venir aider les pays qui étaient plus pauvres. D'ailleurs, de temps en temps, on a aidé, puis de temps en temps, on a pris un bout aussi. C'était des aides un peu à double sens, enfin, on va dire ça tranquillement. Mais enfin, globalement, quand vous avez en tête que, à cause des deux guerres mondiales, le volume des biens et services échangés sur le monde entier en pourcentage a atteint, a retrouvé simplement en 2001 la proportion qu'elle avait avant la Première Guerre mondiale. Donc ça veut dire qu'à cause des guerres, on a mis un siècle à retrouver la même activité d'échange que ce qui existait avant la Première Guerre mondiale. Donc ça veut dire que ce n'est pas d'hier. Donc tout ça, c'est naturel, c'est normal. Ce qui n'est pas naturel ni normal, c'est que cette coopération se fasse au détriment des peuples, premièrement, et au bénéfice économique, se demande quelques-uns. C'est ça qui n'est pas normal. Donc c'est ça qu'il faut corriger. Ce n'est pas l'OMS en elle-même qui est une aberration. C'est la manière dont elle fonctionne, qui la commande et à quoi ça sert. Donc en tant que tel, je ne suis pas compte qu'on reste dans l'OMS à la condition que ça ne soit pas un organisme lucratif sans but, comme disait un auteur célèbre de quelques années, que finalement, comment dire, ça ne se fasse pas encore une fois au détriment non seulement des peuples, mais de chacun d'entre nous, parce que ce qu'on évoque pour l'instant, ce que disait maître Guglio tout à l'heure était tout à fait concret et individuel, et on pouvait le ressentir même personnellement. La question de l'OMS n'est pas une nuage qui flotte à des kilomètres de hauteur. La conséquence, si le traité sur la pandémie est adopté, c'est que vous pouvez faire une croix sur les relations particulières entre le médecin et son patient, parce qu'évidemment, ça a des conséquences directes sur le dialogue interpersonnel. D'ailleurs, on l'a bien senti pendant le Covid, puisque il y a eu un certain nombre de médecins qui ont accepté de faire comme si ils n'avaient pas compris les directives du ministère de la Santé, puis il y a un d'autres qui ont parfaitement compris et n'ont plus voulu faire que ça, ce qui, en termes de confiance, est un drame pour la société dans laquelle nous y vamos. Et la deuxième chose, c'est que dans le projet de modification du traité de la pandémie de l'OMS, il y a des articles qui stipulent que les États, en cas de pandémie, doivent transférer à l'OMS, communiquer à l'OMS, l'intégralité des données épidémiologiques, statistiques, économiques, collectives comme individuelles à l'Organisation Mondiale de la Santé. C'est dans le traité. Donc ça veut dire que les organismes publics de santé et les assimilés, c'est-à-dire les mutuels et la Sécurité Sociale, plus tous les hôpitaux, les ARS, tout ça, doivent communiquer l'intégralité des données à l'OMS. Autrement dit, déjà que si vous le savez, ça ne vous empêche pas de dormir, il faudrait un peu quand même, mais si vous ne le savez pas, je vous l'apprends. Depuis 2018, c'est l'entreprise Microsoft qui est chargée de gérer les données de la Sécurité Sociale. Merci, M. Macron. Ça, ça a porté là aussi à son crédit. Il a fallu choisir un opérateur. Il y avait un opérateur français qui s'appelait Atos, qui aurait pu le faire. Un opérateur américain qui s'appelle Microsoft, qui aurait pu le faire. Devinez lequel des deux on a choisi. Evidemment pas l'opérateur français, mais tout ça ne vous étonne pas. Donc en fait, encore une fois, l'OMS, c'est pas problématique à partir du moment où elle cesse de fonctionner, comme c'est le cas aujourd'hui, comme elle a l'ambition de fonctionner à l'avenir. Pour l'instant, c'est ralenti, mais malgré tout, ça pourrait aboutir. Mais il y a un problème de fond. Ça a été pointé du doigt tout à l'heure par maître Puce, que ça d'ailleurs, pointé du doigt. Premier problème, qui est philosophique au fond. Dans un univers piloté par des matérialistes ou dans un univers matérialiste ou dans la conception matérialiste, le bien le plus précieux, c'est la santé. Il n'y en a pas d'autre puisque il n'y a pas d'autre horizon que celui de la vie terrestre. S'il n'y a pas d'autre horizon que celui de la vie terrestre, le bien le plus précieux que vous ayez, c'est votre santé. Pourquoi veulent-ils prendre le contrôle de votre santé pour cette

raison ? Donc ils échoueront parce qu'il n'est pas vrai qu'il n'y ait de dimension que matérielle dans l'existence humaine. Il y a une autre dimension qui leur échappe, mais soit ils n'ont pas compris, soit ils font comme si elle n'existait pas et qui est d'ailleurs le premier motif de la résistance des êtres humains, au fond. La deuxième raison pour laquelle ils échoueront, c'est que, encore une fois, la résistance des peuples s'organise de manière absolument spectaculaire. Et il y a en tête qu'il est d'ailleurs contributeur dans ce petit livret. La contestation contre ce traité pandémique est partie d'un avocat suisse qui s'appelle Philippe Kruse. qui est un avocat au barreau de Zurich. Il a dans un premier temps, puis tout seul, son bâton de pèlerin pour aller voir tous les parlements, les uns après les autres, en leur disant, voilà ce qui se passe. Personne n'était au courant. Personne n'était au courant. Et donc, il a alerté, ce qui veut dire que quand on se mobilise, quand on s'informe, quand on propage l'information, quand on communique, quand on se parle et qu'on est déterminé, il y a aucune chance qu'on n'obtienne pas de résultat, surtout que plus ça va, et plus il marche quand même avec des sabots énormes. Vous savez, j'en sais rien. Ça va finir par se voir, quand même, que le vaccin Pfizer ne marchait pas. On va finir par s'en rendre compte un jour de manière collective.

Un peu comme Brigitte, qui n'est peut-être pas une femme.

Ah, ça, je... Je ne suis pas allé vérifier.

Attention aux infractions au droit de la presse.

C'est ça. Dernier point, je termine par là. Je rejoins ce qu'ont dit mes deux convives tout à l'heure. Tout ce que nous sommes en train de décrire ne relève pas de politique conjoncturelle. Ce ne sont pas des décisions d'occasion. Ce sont des décisions qui ont valeur de principe. Autrement dit, quand j'étais étudiant, il y a maintenant... Il n'y a pas si longtemps que ça, finalement. Quelques années à peine, au fond. Je n'imaginais pas que je passerais, quelques dizaines d'années plus tard, la plus grande proportion de mon temps à défendre des libertés que j'avais considérées comme acquises parce qu'on m'avait dit qu'elles étaient acquises et que plus personne n'y toucherait. Je n'imaginais pas que je pourrais être amené un jour à vous parler aujourd'hui du danger qui pèse sur l'exclusivité, le secret, le caractère archi-confidentiel du dialogue entre le médecin et son patient. Que quelqu'un d'autre voudrait essayer d'entrer dedans. Je n'imaginais pas qu'on pourrait m'obliger de me sanctionner sans que j'aie commis de faute. Ce qui est sans doute le scandale constitutionnel le plus vif depuis la dernière période où on n'avait pas de constitution, c'est -à-dire à peu près la terreur. C'est ça qui se passe. Mais ne croyez pas que ça soit gratuit. Tout ça, ce sont des entrebaillements de porte. Comme je le dis de temps en temps, les logiciens disent qu'il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. Quand elle est entrebaillée, elle est ouverte. Elle n'est plus fermée. Et il suffit de pousser un petit peu pour que ça s'ouvre. Donc, ce qui a été évoqué tout à l'heure, cette espèce de conjonction entre la main mise sur la santé, publique comme privée, la perte de souveraineté, l'euro numérique, l'identité numérique, les quotas carbone, la censure des réseaux sociaux, etc., vous dessine un monde dans lequel, d'abord, j'avais pas prévu du vif au point de vue personnel, premièrement, dans lequel j'ai pas du tout envie de vivre non plus et contre lequel je me battrais jusqu'à mon dernier souffle pour que Dieu m'en prête encore un petit peu quelques instants avant la fin. Donc, aux armes citoyens patriotes, croyons ou non.

Merci. Merci, Jean-Frédéric. Je m'adresse au docteur Sabatier. On a évoqué tout à l'heure les ARN messagers. Et les... Globalement, c'est un mot qu'on a beaucoup entendu depuis 5 ans, qui était très peu présent dans le débat public jusqu'à présent. Moi, je me souvenais de quelques cours de SVT au lycée, mais globalement, c'est très peu connu du grand public, en tout cas, la façon réelle de fonctionner de l'ARN messenger. Vous avez eu l'occasion d'alerter à certain nombre de fois sur les

aspects délétères de ces vaccins ARN messagers, de ces injections. En quoi est -ce qu'ils sont... Qu'est -ce qui fait qu'ils sont délétères ? Et sont -ils tous délétères ? Y a -t -il des applications qui ne seraient pas forcément ? Quelles garde -fous faut -il mettre selon vous ? Quelle est votre vision des choses par rapport à tout cela

? Alors, déjà, pour les auditeurs, il faut savoir que dans les approches vaccinales, il y en a plusieurs qui sont traditionnelles. Vous avez les microbes inactivés, vous avez les microbes atténués, vous avez les vaccins avec terroir, et puis les vaccins recombinants. Et puis là, depuis la pandémie, ils ont rajouté des vaccins, entre guillemets, à ARN messagers. Alors là, l'approche est différente, en fait. C'est qu'on va injecter dans la cellule un ARN messager qui va coder pour la protéine antigénique. Et ça va être la machinerie cellulaire qui va fabriquer cette protéine antigénique. Et dans le cas des vaccins COVID, c'est la protéine spike très légèrement modifiée sur deux résidus d'acide aminé. Alors, il y a pas mal de problèmes, justement, avec ces vaccins, entre guillemets, ARN messagers. D'une part, parce qu'on ne maîtrise pas, en fait, la quantité d'antigène qui va être produite par la cellule. Ça va être variable, selon les individus. Certains individus vont produire beaucoup de protéines spike, par exemple, pour les vaccins anti -COVID. D'autres vont en produire très peu. Donc, on ne maîtrise pas, en fait, la production d'antigène. Après, on ne maîtrise pas la dégradation des ARN messagers. Et on ne maîtrise pas, non plus, la dégradation de la protéine spike qui va être produite par la traduction de ces ARN messagers. On sait, par exemple, qu'on peut détecter, dès mois après, la présence de l'ARN messager vaccinal, alors que soi -disant, il subit un cycle de traduction et puis après, il est dégradé par la cellule. Donc, c'est pas le cas. Pourquoi ? Parce que ces ARN messagers ont été entièrement modifiés. Et donc, ils ne se concordent pas du tout comme des ARN messagers naturels. Et ils ont une demi -vie qui va être très supérieure, en fait, aux ARN messagers naturels. Après, ce qui se passe, c'est qu'on ne maîtrise pas le catabolisme, la dégradation de ces molécules, mais on ne va pas maîtriser, non plus, la protéine qui va être produite. Parce que dans la pratique, ces ARN messagers Co -MiniATi et Spivax, donc de Pfizer, BioNTech et de Moderna, ils ont été modifiés sur un des quatre nucléotides. Donc, il y a l'uridine qui a été substituée par un dérivé qui s'appelle la méthylampse d'oridine et qui conduit à des erreurs de lecture par les ribosomes. Alors, ça se traduit comment ? Ça se traduit soit par un décalage du cadre de lecture de plus 1 qui conduit à une lecture de triplés différents et donc à la production de protéines hors cible, c'est -à -dire des protéines inconnues, soit ça induit par une mauvaise lecture du triplé de nucléotide à la substitution d'un acide aminé ponctuel. Donc, dans tous les cas, ça fait produire des molécules inconnues et ces molécules inconnues vont également stimuler le système immunitaire. Et donc, ça va pouvoir provoquer des troubles métaboliques puisque ça va dérégler le système immunitaire, ça va dérégler des voies métaboliques, ça va pouvoir être à l'origine de tas de troubles dont des pathologies telles que les cancers, les turbo -cancères, des maladies auto -immunes, des dysfonctionnements, des casse -froid intestino -cardiovasculaire, des problèmes neurologiques. Donc, on peut avoir tout type de pathologie, justement, à cause de ces protéines inconnues qui sont capables de stimuler le système immunitaire. Après, il y a autre chose, c'est -à -dire que pour vectoriser l'ARN messager dans la cellule, on utilise des nanoparticules lipidiques et elles sont également dévêtées. Les particules lipidiques qu'on utilise, c'est des phospholipides, du cholestérol, des lipides pégilés et des lipides piationniques et les lipides pédilés et cathionniques, en fait, sont délétères pour la cellule. On sait notamment que ces nanoparticules lipidiques sont captées par tout type de tissus, tout type d'organes, y compris les organes reproducteurs, la rate, etc. Et donc, il y a une toxicité qui est aussi induite par la présence de ces nanoparticules lipidiques. Et puis, ce qu'il y a de plus grave, c'est qu'il y a une possibilité de rétrotranscription, c'est -à -dire de copie de l'ARN messager, justement, en ADN, et une intégration de l'ADN bicathénaire dans le génome humain. Alors, ça, c'est un point qui avait été soulevé par Alexandre Aurion -Code, il y a longtemps, tout au début de la pandémie, et c'est effectivement ce qui pourrait bien avoir lieu, parce que les essais in vitro montrent effectivement qu'il y a cette rétrotranscription et cette intégration, en tout cas,

dans des modèles in vitro sur différents types de cellules humaines. Et il y a aussi une possibilité d'intégration, justement, de l'information génétique du vaccin dans l'ADN mitochondrial, ce qui pourrait expliquer aussi les dysfonctionnements mitochondriaux. Voilà, donc, il y a énormément de choses qui font que ces vaccins, entre guillemets, ARN messagers, ne devraient pas être du tout utilisés. Et ce qui est plus grave, c'est qu'ils veulent remplacer tous les vaccins actuels par des vaccins ARN messagers. Donc, c'est problématique, parce qu'on sait qu'ils ne sont pas au point et que ça n'aurait jamais dû être utilisé, justement, sur une plateforme vaccinale. Mais on sait également qu'on développe actuellement des vaccins ARN messagers auto-amplifiants. Et ceux-là sont encore beaucoup plus dangereux, parce qu'on rajoute dans l'information génétique de l'ARN messenger une information qui provient d'un autre virus, soit un flavivirus, soit un alphavirus. En l'occurrence, ici, c'est le virus de l'encéphalite d'Ekiné-Bénéziéenne. Et on sait que ce complexe réplicase, qui est un ensemble de quatre protéines enzymatiques qui marchent de concert, est capable de reproduire l'ARN messenger auto-amplifiant. C'est-à-dire qu'il est capable d'en faire des copies, puisqu'il a une activité ARN polymérase, ARN dépendante. Et là, c'est très grave, c'est qu'on ne maîtrise pas du tout, encore moins, disons, la quantité d'antigène et de complexes réplicases qui va être effectivement produite. Donc, tout montre que ces approches ne devraient pas être du tout utilisées.

Merci beaucoup, Dr Salatier. Oui. Dr Sabati a évoqué la possible généralisation de vaccins à RN messenger pour tout un tas de prétextes. Je m'adresse à Maître Guillon. L'un des publics principaux qui sont visés par les vaccins, ce sont notamment les enfants, notamment pour être scolarisés, pour faire tout un tas d'activités différentes. Dans l'avenir, en cas d'arrivée de vaccins obligatoires ou quasi obligatoires à RN messenger sur le plan français, quelles options ont les citoyens français pour être objecteurs sur ce point-là ? Qu'est-ce qu'ils peuvent faire s'ils veulent s'opposer à cela, du point de vue légal

? Merci Eric. Effectivement, c'est une question très intéressante. Est-ce que vous savez à peu près le nombre de vaccins obligatoires pour les enfants nés après le 1er janvier 2018 ? On oscille entre 15 et 18, puisqu'il y a d'autres vaccins qui sont en train d'arriver, qui ne sont pas obligatoires. Mais vous imaginez la pression magique que vous êtes en train d'injecter dans des tout petits corps qui sont en train de se développer. Donc, oui, 15 vaccins minimum et trois autres qui sont facultatifs, c'est énorme. On sait que la tendance est donc de transformer les vaccins traditionnels en vaccins à RN messenger. Et donc, si les soignants suspendus ont réussi, pour certains d'entre eux, à éviter l'injection, concrètement, les générations futures, elles n'auront pas cette chance. Donc, la question est de savoir qu'est-ce qu'on fait lorsqu'on est face à une telle situation et qu'on a un enfant et qu'on n'a pas envie de lui injecter tous nos vaccins. Alors, comme j'aime bien dire à mes clients, je suis avocat, je ne suis pas que juriste. Et la subtilité est très importante à comprendre. Si j'étais juriste et uniquement juriste, je vous dirais la loi prévoit ça. Et donc, le comportement attendu, c'est ça. Si vous ne vaccinez pas vos enfants, vous êtes l'auteur d'infractions pénales puisque vous ne les protégez pas. Vous risquez de vous retrouver avec le juge des enfants qui place vos enfants avec des mesures d'assistance éducative et vous ne pourrez pas les inscrire dans un établissement scolaire, sachant que, vous le savez, l'instruction est obligatoire dans les établissements publics ou privés à compter de 3 ans. L'exception, c'est l'école à la maison. Et vous avez compris que depuis 2022, l'école à la maison, c'est quelque chose qui est assez évanescent. C'est sur une année à une autre, un même dossier. Un coup, c'est oui, un coup, c'est non. Donc, en fait, l'école à la maison, c'est plus véritablement l'alternative qui était de droit auparavant, puisque aujourd'hui, l'administration peut vous dire sans aucune motivation ou quelque chose de très stéréotypé. Non, l'enfant ne remplit pas les conditions pour bénéficier de l'école à la maison. Donc, ça, c'est aussi un des combats qu'on mène. Et auparavant, pour certaines familles, l'école à la maison, c'était un moyen d'éviter d'injecter toutes ces nouvelles substances dans les enfants. Donc, très important, s

'il était juriste, voilà ce que je vous dirais. Maintenant, je suis avocat et mon rôle en tant qu'avocat, c'est de vous dire, voilà ce que prévaut la loi. Et voilà toutes les hypothèses que vous avez à votre disposition, de la plus légale à la moins légale. Et comme je suis soumis au secret professionnel, évidemment, je n'en parlerai pas là, ici présent, mais je n'en parlerai pas non plus à qui que ce soit qui pourrait venir un jour m'interroger, parce que le secret professionnel de l'avocat est absolu. Mais il existe des alternatives de la plus légale à la moins légale. Et je parlerai seulement de la plus légale aujourd'hui. Si j'étais aujourd'hui le parent d'un enfant qui aurait 18 vaccins à s'injecter, je pense qu'une des premières solutions juridiques et légales que je ferais, ce serait de contester la disproportionnalité, non pas de la vaccination, mais du refus qu'entraîne le refus de vaccination. Et là, je reviendrai au même débat qu'avec les soyants suspendus. C'est -à-dire, on est sur la question non plus de ce que ce sont de bons ou de mauvais vaccins, mais simplement, quelles sont les conséquences qui résultent d'un refus libre et éclairé de refuser la potion magique. Et à partir de ce moment-là, la position de la Coop et de l'Univers de l'Homme est très claire. C'est qu'il ne faut pas qu'il y ait des conséquences disproportionnées. Dans sa décision 2021, qui est la décision principe, on était justement sur une injection d'un vaccin infantile et elle avait considéré que l'amende qui avait été délivrée aux parents, qui s'élevait à peu près à une centaine d'euros, n'était pas disproportionnée. Mais il n'y avait pas d'autres conséquences, il n'y avait que l'amende. Donc vous imaginez bien que si on transpose notre situation des parents tels qu'ils vont être traités à la position de la Coop et de l'Univers de l'Homme, moi je trouve qu'en tant qu'avocat, c'est une piste qui est sérieuse à envisager. Et concrètement, ce serait la première chose que je ferais si demain j'avais effectivement un enfant avec 18 vaccins à qui je devrais l'injecter.

Merci maître. Dans cette demi-décennie post-Covid, de Covid et post-Covid, les équilibres politiques, économiques ont été complètement chamboulés. Je vais utiliser un terme qui, théoriquement, est complotiste, mais comme Macron l'a utilisé, on n'aura pas M. Reichstadt et B. France sur le dos, le terme d'État profond, qui a été utilisé par Emmanuel Macron. Que ce soit au niveau français, au niveau des États-Unis d'Amérique, dans quelle mesure est-ce que, selon toi, Meriam, l'État profond a été ébranlé ou renforcé, ou les deux selon les points ? Comment tu vois les choses par rapport à ça

? Je crois finalement que l'État profond a été ébranlé par le Covid. Alors certes, on a eu une période sombre où les gens se sont soumis de façon grotesque. En même temps, on a bien vu que partout dans le monde, la campagne vaccinale ne fonctionne plus. Les gens ne vont plus se faire vacciner, comme c'était le cas pendant jusqu'en 2023. Donc il y a une véritable avancée. Je crois qu'aussi les gens sont plus éclairés. Et puis surtout, il y a quand même des révélations. C'est vrai que l'élection de Trump a permis, même si je crois profondément que Trump est encore l'État profond, mais il y a quand même des choses qui sortent. Et tout à l'heure, je rigolais quand je te taquinais avec Brigitte Macron. Mais Candace Owens, excusez-moi, mais c'est énorme, c'est énorme parce que ça part d'un pressentiment de Nathachare il y a en 2020-21. Et c'est repris par un journal d'extrême droite, extrêmement facho, dirigé par mon ami Xavier Poussard. Et ça arrive aux États-Unis et ça fait le tour du monde. Alors bon, on va nous dire que c'est à cause de la Russie. Non, c'est pas vrai. C'est toujours à cause de la Russie. C'est pas la Russie. Mais quand on a des personnalités comme Candace Owens qui reprennent cette information et qu'en plus il va y avoir un procès, l'État profond quand même, il se pose des questions. On a aussi Bill Gates, qui a beaucoup été embêté avec l'affaire Epstein. Et c'est pas fini. Enfin, j'espère que c'est pas fini. Donc je crois que... Parce qu'en plus, il voit que ces affaires, elles intéressent le public. Ça cartonne sur les réseaux sociaux, ça cartonne sur YouTube. Demandez à Mike Borowski de GPTV. C'est son fonds de commerce, c'est un pote. Donc voilà. Mais c'est des choses qu'on n'aurait pas pu dire avant le Covid. Moi, je me souviens quand j'étais sur TPMP et que j'ai eu le malheur de dire qu'une professeure de 39 ans qui sort avec son élève de 15 ans, c'est pénalement condamnable. Bon, dans la semaine qui a suivi, le

cabinet de Brigitte Macron a appelé Bolloré. Et puis, c'était fini pour moi. Bon, maintenant, on a des journalistes qui quand même se lâchent un peu plus, rigolent sur la différence d'âge. Et je vous dis, on est à deux doigts, mais vraiment, je suis sérieuse, à deux doigts de découvrir que Brigitte Macron, c'est Jean -Michel Trenu et que c'est un homme. Donc... Attention, attention, c

'est au conditionnel que tu dis ça. Non, j

'ai pas envie, on prend des risques ou on n'en prend pas. Non, mais je rigole, mais quand même, finalement, il y a une libération de la parole qu'il n'y avait pas depuis des années. Et ça, c'est très important. Donc, je crois qu'on a quand même pris conscience, malgré tout, même si le système se renforce, fait des conseils à l'Assemblée avec des gens pas très recommandables, qui étaient des docteurs de plateau pendant le Covid pour dire ce qui est juste et pas juste. Je crois qu'on a quand même pris conscience, notamment avec l'arrêt de C8, le fond marian, que la liberté d'expression était très menacée en France. Et cette prise de conscience est une avancée qui a été permise à mon sens par le Covid, parce qu'elle a toujours existé, cette censure de la liberté d'expression. Mais là, aujourd'hui, on en a conscience. Donc, c'est une bonne chose. Et ça, croyez -moi, ça embête vraiment l'état profond.

Vous voulez rebondir sur ça ?

Juste rebondir très rapidement sur l'affaire Brigitte Macron, Jean -Michel Tronieux. Et ça sera peut-être ma conclusion. Dans un monde où le mensonge domine, la vérité est déjà en soi un acte de rébellion. On rigole ici effectivement de l'identité de l'épouse du président de la République, mais il faut comprendre que ce n'est pas juste une blague potache de comptoir du café, on est sur la question de la sincérité du vote. Parce que l'orientation sexuelle, les pratiques ou autres divers et variés des candidats à l'élection présidentielle, ce sont encore des informations que pour beaucoup de citoyens, notamment dans une France qui est encore majoritairement catholique, est une information qui est essentielle. J'utilise le conditionnel, je ne serai pas aussi loin que Myriam. Dans l'hypothèse où Emmanuel Macron était avec un transsexuel et que Brigitte Macron ait effectué une transition d'identité. La problématique n'est pas tant qu'elle soit passée d'homme à femme, la problématique est que ça c'est une information qui est essentielle et que si cette information avait été connue, alors peut-être que ça aurait changé le vote d'un très grand nombre de personnes qui n'auraient pas élu comme président de la République à deux reprises Emmanuel Macron. Donc c'est à la base une discussion de comptoir du café, mais qui en réalité est un vrai scandale d'État, parce que c'est une information qui est essentielle. Et je rappelle, on a notre cher François Fillon qui avait été limogé pour moins que ça. Donc évidemment, c'est un sujet qui est important.

Tu vois, je n'ai pas abordé ce truc -là, mais finalement, après Covid...

Pourquoi les gens veulent à ce point savoir cette information -là ? C'est parce qu'ils se rendent bien compte qu'ils ont quelqu'un qui n'est pas équilibré comme chef d'État. Enfin, je veux dire, il n'y a que cette hypothèse qui peut expliquer la très grande majorité. Parler

au conditionnel, mais tout dire qu'il ne pourrait ne pas être équilibré, c'est -à -dire ?

Il pourrait ne pas être équilibré. En tout cas, on pourrait s'inquiéter de cet aspect -là, parce qu'aujourd'hui, il y a beaucoup de ces remarques, de son comportement et de ses décisions qui ne peuvent s'expliquer que de cette manière -là. Donc c'est un vrai sujet. Et la deuxième chose, c'est maintenant qu'ils sont partis en guerre aux États -Unis face à Candice Owens, notre ami Mike avait soulevé un point qui était très intéressant sur lequel il faut revenir, c'est qui paye les frais d'un avocat américain ? C'est -à -dire extrêmement riche par rapport évidemment à votre propre serviteur

ici présent. Aux États-Unis, il n'y a pas de modération des honoraires. Vous pouvez facturer comme vous voulez. Ici, vous avez un président français qui est prêt à payer. Autant vous dire que la facture doit être salée. La question qu'on devrait tous se poser ici, c'est qui paye les frais d'un avocat de Brigitte Macron, qui aujourd'hui n'a pas de statut consacré par la Constitution. Elle n'est que l'épouse d'une fonction présidentielle du président de la République. Elle n'a pas de statut et la France n'a pas à payer ses frais d'un avocat. Donc ça, c'est une vraie question à laquelle on n'a pas eu de réponse, mais il faudrait faire une demande de communication des documents administratifs, parce que ça, véritablement, c'est un point qui est crucial pour savoir si à un moment donné, on n'est pas en train de dévoiler finalement une société qui vit dans le mensonge. Et quand on vit dans le mensonge, on ne peut pas être souverain.

On va conclure en tout cas. Toute cette conversation n'a été que conditionnelle, même quand elle était à l'indicatif.

Non, elle était à l'indicatif, enfin en ce qui me concerne. On est résistants ou on ne l'est pas.

On a plus ou moins de budget avocat, même si on en a un très bon. Je te laisse conclure, Myriam.

Après, je laisserai la parole à Jean-Frédéric. Effectivement, moi, après Covid, bizarrement, je me dis que c'est très positif. On en a bavé, mais on a découvert leurs mensonges. Et maintenant qu'on a ouvert les yeux, on ne va pas les fermer. Donc continuons, continuons, continuons. On les aura ces trois petits points de suspension.

Je découvre avec joie qu'il n'y a pas que sur les plateaux des chaînes infos qu'il y a des modérateurs. Merci maître de cette connaissance nouvelle aujourd'hui. Deux choses. La première, j'ai eu le malheur un soir de juillet 2021 de dire sur le plateau de CNews, de me faire l'écho du document publié quelques jours auparavant par l'Agence nationale de la Sécurité du médicament qui disait qu'en juillet 2021, il y avait 13 décès qui pouvaient être imputables à l'administration du vaccin Covid. Ça s'est passé en deux temps. Au premier temps, le journaliste m'a dit Monsieur Poisson, vous n'avez pas le droit de dire ça, car notre rédaction n'a pas vérifié la véracité de ce que vous êtes en train de dire. Je lui ai dit, vous vous foutez de ma gueule ou c'est... Enfin, je crois que j'ai dit ça. Malheureusement, je me suis mis en colère, ce qui m'arrive très rarement. J'ai depuis été Black City, CNews, je n'ai pas remis les pieds. J'y étais deux fois par semaine. Ça fait quatre ans que je n'y ai pas remis les pieds. Le deuxième élément, ça, c'était le deuxième élément. Le troisième élément, le journaliste en question est devenu entre temps le porte-parole du parti de Monsieur Macron. Et c'est lui qui s'est désisté en faveur de Louis Boyard à Villeneuve-Saint-Georges pour promettre à Monsieur Boyard d'être élu. Il s'appelle Seigneur. Voilà qu'il était journaliste qui m'avait ce jour-là contesté. Tout ça pour vous dire que, oui, la pression était assez forte. Oui, on s'est bien abusé quand même à vouloir dépiotter tous ces pantins. On n'y est pas que vous avez arrivé, mais... Et troisièmement, il faut évidemment que ça continue. Je termine par deux choses. Le Covid est emblématique parce que le gouvernement français a utilisé les deux choses qui sont les plus destructrices pour tout corps social. Le mensonge comme outil de communication et la défiance comme principe d'action politique. Le mensonge, je vais vous raconter des bobards à longueur de temps. Ça continue et c'était vrai avant, mais là c'était... Et la défiance parce que le fait de vouloir tout faire supporter par l'État au détriment des associations, de la solidarité naturelle de la rue, des immeubles, des cages, des escaliers, a produit la situation que nous connaissons aujourd'hui, c'est-à-dire un rejet massif et neuf de la part des institutions en général et de la personne du chef de l'État en particulier. Je n'ai jamais vu en 30 ans d'engagement politique, et un peu davantage, quelqu'un comme Macron qui soit capable de rendre hargneux ou enrager des gens qui, par tempérament, ne sont ni hargneux ni enragés. Il y a des tas de gens qui sont très en colère, qui ont la rage au cœur,

qui ne sont pas des gens colériques ou nerveux. Ça, c'est la double marque. Premièrement, de la dimension spirituelle de l'exercice du pouvoir politique. Ne l'oublions jamais, il y a une dimension spirituelle dans l'exercice du pouvoir politique, qu'on le veuille ou pas. Le deuxième, si Macron a utilisé le mensonge et la défiance comme ses outils de gouvernement, de propagande et de domination, alors nous devons choisir les outils inverses. La vérité, la confiance, la solidarité, c'est ce qui nous attend pour les temps qui viennent. Merci à tous.

Merci Jean -Frédéric pour ce mot de la fin. Merci à vous d'avoir assisté à cette table ronde avec Jean -Frédéric Poisson, Myriam Palomba, Jean -Marc Sabatier. Merci beaucoup d'avoir été avec nous à distance. Oui, merci. Merci aux auditeurs. Et également à Maître Guyon. Les tables rondes continuent à s'enchaîner, donc je vous remercie. Profitez bien de ces assises d'Arras de la souveraineté. Merci à vous.

Merci.